



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'augmentation des salaires, c'est bon pour le pouvoir d'achat

Le projet de loi adopté à l'Assemblée nationale censé porter des mesures en faveur du pouvoir d'achat, singulièrement celui des travailleuses et travailleurs du pays, ne prévoit rien pour l'augmentation générale des salaires, rien sur le relèvement du Smic en dehors du dispositif légal et rien non plus pour la revalorisation des minima de branche dont 90% d'entre eux vont passer en dessous du Smic dès le 1^{er} août prochain.

Le saupoudrage de mesurette aura un impact pratiquement nul au regard de l'inflation actuelle et celle prévisible d'ici la fin de l'année. Les grandes multinationales du CAC 40 dont les profits explosent et les dividendes gavent les actionnaires ne mettront pas un centime supplémentaire pour les salaires. On n'attendait rien du gouvernement et bien nous sommes servis !

Ajoutons que le projet de loi va aggraver l'affaiblissement des comptes sociaux avec de nouvelles exonérations de cotisations sociales. Déjà, chaque année, 150 milliards d'euros d'aides publiques sont versés aux entreprises sans aucune conditionnalité ni contrôle.

Le triplement du plafond de la prime « partage de la valeur » ne changera rien au fait qu'en moyenne son montant est de 506 euros et que 80% des salariés ne la touchent pas, notamment dans les petites entreprises. Cette prime est d'abord et avant tout un outil supplémentaire à disposition du patronat pour éviter les augmentations générales et pérennes des salaires dans les entreprises.

Pire encore, le gouvernement a accepté dans la loi de finances rectificative, actuellement en cours d'examen, le rachat de JRTT. Il remet ainsi au goût du jour le slogan de N. Sarkozy « travailler plus pour gagner plus » qui n'est qu'un leurre dont le seul but est de faire travailler plus longtemps.

Il est urgent de prendre des décisions fortes en faveur de l'augmentation générale des salaires, des minima sociaux, du Smic. C'est la voie à suivre pour permettre à tous de vivre dignement.

Pour cela la CGT propose plusieurs mesures phares :

- un Smic à 2 000 euros bruts, une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué. L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel ;
- l'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générale des salaires. L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes pour éradiquer durablement cette discrimination (l'écart de salaire demeure à 28,7%) et de réelles sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation ;
- la reconnaissance des diplômes dès l'embauche et un même paiement de la qualification, quel que soit le secteur dans lequel on travaille.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit des mesures qui auraient dû être inscrites dans un projet de loi global pour un service public de l'énergie reposant notamment sur une planification à long terme. Les urgences climatiques rendent impérative la transition énergétique qui consiste à avancer vers un mix énergétique bas « carbone », à consommer moins et mieux d'énergie grâce à l'efficacité énergétique, l'isolation des bâtiments et le développement des transports collectifs et du fret ferroviaire, décarboner l'industrie, produire de l'électricité bas carbone et pilotable pour permettre les nécessaires transferts d'usage et répondre aux besoins des populations.

La CGT reste mobilisée tout cet été aux côtés des travailleurs et donne rendez-vous à toutes et tous dans les grèves et les manifestations à l'occasion de la journée unitaire nationale d'actions, le 29 septembre prochain.

Montreuil, le 25 juillet 2022